



Rue Baden Powell
Centre sportif de HautePierre
67082 STRASBOURG Cédex

Tél.: 03 88 27 94 00
Fax : 03 88 27 94 19
secretariat@lafa.fff.fr
<http://lafa.fff.fr>

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Reconnue d'utilité publique par décret du 04-12-1992

DISTRICT D'ALSACE DE FOOTBALL

Reconnu de mission d'utilité publique par arrêté du 07-06-1982



Finales Alsace Seniors

Conformément à l'Art. 29 des Règlements du District, la Commission Sportive des Seniors organisera des Finales alsaciennes afin d'attribuer les Titres de « Champions de District » pour les divisions District 1 à District 6.

Ces Finales sont prévues le dimanche 23 juin à 16h et opposerons pour chaque division les deux meilleurs champions de groupe, définis selon le nombre de points acquis lors des rencontres aller/retour jouées contre les équipes classées de la seconde à la cinquième place du classement final.

Précisions Règlementaires :

- Le club le mieux classé au fair-play accueillera la rencontre.
- 1 arbitre central et 2 assistants officiels seront désignés.
- Le club recevant garde la totalité de la recette, charge à lui de régler les indemnités des officiels.
- Aucun frais de déplacement kilométrique n'est perçu par le club visiteur.
- Aucune feuille de recette n'est à établir.
- Le(s) ballon(s) de match sont fournis par le club recevant.
- La durée du match est de quatre-vingt-dix minutes, divisée en deux périodes de quarante-cinq minutes. Entre les deux périodes, une pause de quinze minutes est observée.
- Si à la fin du temps réglementaire, la partie se termine sur un score égal, les équipes se départagent par l'épreuve des coups de pied au but.

La Commission Sportive Seniors du District